

N.º 166 Du 21 floréal an 11
 LAISSEZ passer librement Antoine Fabre
 natif d Satur département d Ariège domicilié à Uzer municipalité
 d Uzer cheveux et âgé de 17 ans, taille
 d un m. 62 m sourcils châtain yeux gris
 front quarré nez long bouche moyenne menton roulé visage
large à marquer de petits froids inscrit sur le tableau de sa commune, sous le N.º
 allant en Espagne ainsi qu'il en a fait sa déclaration, sans donner ni
 souffrir qu'il soit donné aucun empêchement; et prêtez-lui assistance en cas de besoin.
 Le présent passeport valable pour 1 décades seulement, pour sortir du territoire de la République.
 Délivré d'après l'avis approbatif de Sous-préfet de Mauriac
 en date du 12 de ce mois et sur l'attestation du citoyen Jean Abas demeurant
 à Aurillac et du citoyen Gervais Brunet demeurant à
Satur lesquels ont signé avec nous. Antoine Fabre notaire fe
alsag
Brunet

N.º 167 Du 2 jour
 LAISSEZ passer librement Jean Courboulès
 natif d Uzer département d Ariège domicilié à Uzer municipalité
 d un m. 53 m cheveux et âgé de 19 ans, taille
 front bas nez aquillain bouche moyenne menton petit visage
ovale maigre et marqué de petits froids inscrit sur le tableau de sa commune, sous le N.º
 allant en Espagne ainsi qu'il en a fait sa déclaration, sans donner ni
 souffrir qu'il soit donné aucun empêchement; et prêtez-lui assistance en cas de besoin.
 Le présent passeport valable pour 1 décades seulement, pour sortir du territoire de la République.
 Délivré d'après l'avis approbatif de Sous-préfet de Mauriac
 en date du 10 de ce mois et sur l'attestation du citoyen Jean Abas demeurant
 à Aurillac et du citoyen Gervais Brunet demeurant à
Satur lesquels ont signé avec nous. Jean Courboulès notaire fe
alsag
Brunet

N.º 168 Du 2 jour
 LAISSEZ passer librement Antoine Desmarais
 natif d Anglars département d Ariège domicilié à Uzer municipalité
 d un m. 63 m cheveux et âgé de 19 ans, taille
 front large nez long bouche moyenne menton crain visage
ovale inscrit sur le tableau de sa commune, sous le N.º
 allant en Espagne ainsi qu'il en a fait sa déclaration, sans donner ni
 souffrir qu'il soit donné aucun empêchement; et prêtez-lui assistance en cas de besoin.
 Le présent passeport valable pour 1 décades seulement, pour sortir du territoire de la République.
 Délivré d'après l'avis approbatif de Sous-préfet de Mauriac
 en date du 5 de ce mois et sur l'attestation du citoyen Jean Abas demeurant
 à Aurillac et du citoyen Gervais Brunet demeurant à
Satur lesquels ont signé avec nous. Antoine Desmarais notaire fe
alsag
Brunet

N.º
 LAISS
 natif d
 d un m
 front
 visage
 allant
 souffrir qu
 Le présent
 Délivré
 en date d
 à Aurill
 Satur

N.º
 LAISS
 natif d
 d un m
 front de
 visage
 allant
 souffrir qu
 Le présent
 Délivré
 en date d
 à Aurill
 Satur

N.º
 LAISS
 natif d
 d un m
 front
 visage
 allant
 souffrir qu
 Le présent
 Délivré
 en date d
 à Aurill
 Satur